DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Australie | Autorisation eVisitor

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer (ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) : réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après la sortie prévue** du pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre Autorisation eVisitor soit délivrée par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité : **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **2 réponse (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**

1/ Quel est le motif de votre voyage (Tourisme ou Affaires)

2/ Quelle est votre situation matrimoniale ? au choix parmi les réponses possibles suivantes :
- Jamais marié(e)
- Marié(e)
- Divorcé(e)
- Veuf / Veuve

☑ ***Rappel sur les conditions de cette autorisation E-Visitor :*** Cette autorisation permet de réaliser du tourisme ou des affaires sur place, mais pas de travailler pour un employeur.

☑ ***Supplément uniquement pour les PASSEPORTS NON-FRANÇAIS éligibles au eVisitor :*** Merci de nous indiquer votre ADRESSE DE DOMICILE dans votre email d'envoi de documents.